

Thème : orientation

Exposé du cas

Vous participez au conseil pédagogique de début d’année, consacré au thème de l’orientation. Le principal du collège présente les statistiques ci-dessous.

- En fin de deuxième trimestre, dans 67% des cas, les familles émettent un premier vœu d’orientation en seconde générale et dans 58% des cas, le conseil de classe recommande une seconde générale.
- En fin de troisième trimestre, dans 66% des cas, les familles émettent un vœu définitif d’orientation en seconde générale et dans 59% des cas, le conseil de classe décide d’une orientation en seconde générale. Dans l’académie ces chiffres sont respectivement de 68% et de 65%.

Question

Après avoir fait part de vos observations, quelles propositions pourriez-vous faire dans le cadre de ce conseil pédagogique ?

Documentation fournie avec le sujet

Document 1 : extrait de l’article 331-7 du code de l’éducation

L’élève élabore son projet d’orientation scolaire et professionnelle avec l’aide de l’établissement et de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers d’orientation-psychologues, qui lui en facilitent la réalisation tant en cours de scolarité qu’à l’issue de celle-ci.

Document 2 : extrait de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école

Afin d’élaborer son projet d’orientation scolaire et professionnelle et d’éclairer ses choix d’orientation, un parcours individuel d’information, d’orientation et de découverte du monde économique et professionnel est proposé à chaque élève aux différentes étapes de sa scolarité du second degré. Il lui permet de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, notamment par une première connaissance du marché du travail, des professions et des métiers, du rôle et du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d’insertion professionnelle. Il lui ouvre ainsi un éventail large de possibilités d’orientation et contribue ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Document 3 : extrait de la la note 2013-24 de la DEPP

Au cours de la dernière décennie, la part d’élèves qui bénéficient d’une décision d’orientation en seconde générale et technologique en fin de troisième a sensiblement progressé : à l’issue de cette classe, 65% des élèves obtiennent cette orientation contre seulement 59% il y a douze ans.

Cette progression s’explique principalement par une plus grande acceptation par le conseil de classe des vœux d’orientation de l’élève et de sa famille.

Pour autant, la manière dont les familles arbitrent entre voie générale et voie professionnelle en fin de troisième reste fortement liée au niveau scolaire et à l’origine sociale. Les élèves s’orientant vers la voie professionnelle ont très majoritairement les résultats les plus faibles. De plus, à notes comparables, les demandes d’orientation des familles varient fortement selon l’origine sociale, le niveau de ressources ou de diplômes des parents.